

THE BEST – FIFA FOOTBALL AWARDS™ 2023

RÈGLES D'ATTRIBUTION

- Les articles ci-dessous traitent du **FIFA FIFPRO World11 masculin**.

- Article 1. Le FIFA FIFPRO World11 masculin est organisé par la FIFA et la FIFPRO.
- Article 2. Le FIFA FIFPRO World11 masculin se compose de onze joueurs de toute nationalité, considérés comme les meilleurs à leur poste (cf. article 6) sur la base des performances enregistrées entre le **19 décembre 2022 et le 20 août 2023** (inclus).
- Article 3. Pour être éligibles, les joueurs doivent avoir disputé au minimum 23 matches officiels (au niveau national ou international) entre le **19 décembre 2022 et le 20 août 2023** (inclus).¹
- Article 4. Les lauréats sont désignés par des joueurs professionnels du monde entier.
- Article 5. Tous les suffrages ont la même pondération.
- Article 6. Chaque votant choisit trois gardiens de but, trois défenseurs, trois milieux de terrain et trois attaquants, sans les classer.
- Article 7. Les joueurs recueillant le plus grand nombre de voix à chaque poste sont retenus selon la composition suivante :
- Un gardien de but au maximum
 - Trois défenseurs au minimum
 - Trois milieux de terrain au minimum
 - Trois attaquants au minimum
 - À l'issue de cette sélection, le joueur de champ non retenu recueillant le plus grand nombre de suffrages est inclus dans le FIFA FIFPRO World11 masculin en tant que quatrième option au poste en question (cf. article 8 ci-dessous).
- Article 8. Lorsque des joueurs recueillent des voix à plusieurs postes (par exemple, milieu de terrain et attaquant), elles sont cumulées en vue de la procédure susmentionnée concernant le quatrième joueur de champ. Le cas échéant, si le joueur en question est sélectionné, il se voit attribuer le poste où il a reçu le plus de suffrages.
- Article 9. Chaque votant est tenu de déposer un vote valable sur une plateforme en ligne ou sur tout autre système mis en place par la FIFPRO.
- Article 10. En cas d'égalité pour la ou les dernières places disponibles à un poste (lorsque le nombre de joueurs excède le nombre de places disponibles), c'est le ou les joueurs ayant participé au plus grand nombre de matches officiels (au niveau national ou international) qui est/sont sélectionné(s).
- Article 11. Les lauréats reçoivent leur trophée lors d'une cérémonie organisée par la FIFA.

¹ Le seuil de 35 matches a été abaissé à 23, car le vote actuel porte sur une période bien plus courte que l'habituelle période de 12 mois.



Article 12. Tout litige découlant du scrutin est examiné et réglé par la FIFPRO à son entière discrétion.
Les décisions de la FIFPRO sont définitives et contraignantes.

RÈGLES D'ATTRIBUTION

- Les articles ci-dessous traitent du **FIFA FIFPRO World11 féminin**.

- Article 1. Le FIFA FIFPRO World11 féminin est organisé par la FIFA et la FIFPRO.
- Article 2. Le FIFA FIFPRO World11 féminin se compose de onze joueuses de toute nationalité, considérées comme les meilleures à leur poste (cf. article 6) sur la base des performances enregistrées entre le **1^{er} août 2022 et le 20 août 2023** (inclus).
- Article 3. Pour être éligibles, les joueuses doivent avoir disputé au minimum 25 matches officiels (au niveau national ou international) entre le **1^{er} août 2022 et le 20 août 2023** (inclus).
- Article 4. Les lauréates sont désignées par des joueuses professionnelles du monde entier.
- Article 5. Tous les suffrages ont la même pondération.
- Article 6. Chaque votante choisit trois gardiennes de but, trois défenseuses, trois milieux de terrain et trois attaquantes, sans les classer.
- Article 7. Les joueuses recueillant le plus grand nombre de voix à chaque poste sont selon la composition suivante :
- Un gardienne de but au maximum
 - Trois défenseuses au minimum
 - Trois milieux de terrain au minimum
 - Trois attaquantes au minimum
 - À l'issue de cette sélection, la joueuse de champ non retenue recueillant le plus grand nombre de suffrages est incluse dans le FIFA FIFPRO World11 féminin en tant que quatrième option au poste en question (cf. article 8 ci-dessous).
- Article 8. Lorsque des joueuses recueillent des voix à plusieurs postes (par exemple, milieu de terrain et attaquante), elles sont cumulées en vue de la procédure susmentionnée concernant la quatrième joueuse de champ. Le cas échéant, si la joueuse en question est sélectionnée, elle se voit attribuer le poste où elle a reçu le plus de suffrages.
- Article 9. Chaque votante est tenue de déposer un vote valable sur une plateforme en ligne ou sur tout autre système mis en place par la FIFPRO.
- Article 10. En cas d'égalité pour la ou les dernières places disponibles à un poste (lorsque le nombre de joueuses excède le nombre de places disponibles), c'est la ou les joueuses ayant participé au plus grand nombre de matches officiels (au niveau national ou international) qui est/sont sélectionnée(s).
- Article 11. Les lauréates reçoivent leur trophée lors d'une cérémonie organisée par la FIFA.
- Article 12. Tout litige découlant du scrutin est examiné et réglé par la FIFPRO à son entière discrétion. Les décisions de la FIFPRO sont définitives et contraignantes.